

**DECISION DU MAIRE n° 2024/43**

**Modification n°1 – Marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n°13 : PAYSAGE (Marché n° 2023/27)**

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023,

VU l'arrêté n°67/2023 en date du 13 février 2023 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

VU la décision n° 2024/83 en date du 21 mars 2023 autorisant la signature du marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n°13 : PAYSAGE entre la Ville de Villiers-le-Bel et le groupement UNIVERSAL PAYSAGE (mandataire) – RECRE'ACTION (cotraitant), sis 8, rue Philippe Lebon - 77500 CHELLES (adresse du mandataire),

CONSIDERANT l'omission d'indication de la formule de révision des prix à l'article 3.3.3 « modalités de révision des prix » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter la formule de révision des prix à l'article du CCAP sus visé,

**DECIDE**

**Article 1** – Il sera conclu une modification n°1 au marché 2023/27 de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n°13 : PAYSAGE avec le groupement UNIVERSAL PAYSAGE (mandataire) – RECRE'ACTION (cotraitant), ayant pour objet d'ajouter la formule de révision des prix à l'article 3.3.3 du CCAP.

**Article 2** – La modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

**Article 3** - La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 23 AVR. 2024

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
Laetitia KILINC

